

- MANUEL ANTI-ALCOOLIQUE** (par M. le Ch. Sylvain);—imposé dans les écoles du diocèse, 373 ;—Prix accordé, 396 ;—Manuel encore en vente à l'Évêché, 428.
- MANDEMENTS.**—Réimpression des mandements de Mgr D. Racine, 188 ;—Tables du 2^e volume de la 3^e série, 445.
- MANISE** (R. Père).—*Carus conscientia* sur le blasphème, 420.
- MÉDAILLE.**—miraculeuse, 319.
- MESSE.**—de minuit du 31 déc. 1900, 34 ;—D'actions de grâces à l'occasion du jubilé pontifical de S. S. Léon XIII, 127, 163 ;—Service solennel pour le repos de l'âme de S. S. Léon XIII, 197 ;—votive de l'Immaculée Conception pendant l'année 1904, 247 ;—Décret *Ut debita* sur les messes manuelles, 317, 322 ; Remarques sur l'interprétation de ce décret, 329 ;—Invocation *Cor Jesu sacratissimum* après les basses messes, 318.
- MUSIQUE SACRÉE.**—*Motu proprio* de S. S. Pie X, 251, 259 ;—Règles pratiques, 333.
- NOCES.**—d'argent du pontificat de S. S. Léon XIII, 123, 133 ;—d'or du cinquantenaire de l'Immaculée Conception, 247, 279, 287.
- ŒUVRE DES CLERCS.**—Avis, 116, 188 ;—Son établissement et son organisation, 170.
- OFFICE.**—de la dédicace de la Basilique de St-Jean de Latran, 21 ;—de St-Bède, 24 ;—de Jean-Baptiste de la Salle, 182.
- ORAISON.**—*pro papa*, 115, 212 ;—*pro eligendo pontifice* 197, 212 ; *pro quacumque necessitate*, 420.
- ORDO.**—des fêtes patronales, les faire et les envoyer à l'Évêché pour révision, 447.
- ORNEMENTS D'ÉGLISE.**—confectionnés par les Servantes du T. S. Sacrement, 311.
- PÈLERINAGE.**—*ad limina*, 215.
- PIE X** (Sa Sainteté le Pape).—Mandement annonçant son avènement, 207 ;—Sa première encyclique, 223, 231.